

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Morillon, le samedi 21 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira :

**Jeudi 26 janvier à 20 h 00,
Salle consulaire à la Mairie
5 place de la mairie, 74440 MORILLON**

La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du CGCT.

L'ordre du jour de la séance portera sur les points suivants :

1. **Fonctionnement des assemblées** - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022 ;
2. **Fonctionnement des assemblées** – Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 décembre 2022 ;
3. **Fonctionnement des assemblées** - Décisions prises par le maire ;
4. **Administration générale** – Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques – saison hivernale 2022-2023 ;
5. **Administration générale** – Approbation de la convention avec la CCMG pour le financement des navettes touristiques – saison estivale 2023 ;
6. **Administration générale** – Convention de prestation avec le SYANE pour le conseil en énergie ;
7. **Commande publique** – Choix du maître d'œuvre pour le projet de construction d'une école
8. **Aménagement** – Bilan de la concertation sur l'urbanisation des secteurs de la Pusaz et du Verney ;
9. **Environnement** – Extinction de l'éclairage nocturne – abroge la délibération n°2022.88 ;
10. **Ressources humaines** – Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique ;
11. **Ressources humaines** – Création d'un poste de brigadier-chef de police municipale ;
12. **Ressources humaines** – Création de deux postes d'adjoint technique territoriaux ;
13. **Questions diverses**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX